

Sandrine Chapon  
Université Pierre Mendès-France Grenoble

## Recension

**Bory Stéphanie, Marion Charret-Del Bove et Elisabeth Gibson. 2011.**  
*L'épreuve orale d'anglais aux concours administratifs. Ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense.* Paris : Éditions Ophrys. ISBN 978-2-7080-1291-2.

Stéphanie Bory, Marion Charret-Del Bove et Elisabeth Gibson ont conçu un manuel destiné à la préparation à l'oral d'anglais aux concours administratifs. Ce livre vient combler un manque parmi les ouvrages destinés à l'entraînement à douze épreuves différentes d'admissibilité de trois concours des Ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense car il n'existe pas, à notre connaissance, d'autres ouvrages préparant à ces épreuves d'anglais. Même si les débouchés professionnels sont très différents, tous ces concours sont traditionnellement préparés dans les Instituts d'Études Judiciaires des Facultés de Droit puisque les futurs officiers de la police nationale et de la gendarmerie, tout comme les directeurs des services pénitentiaires ou encore les greffiers et les magistrats ont besoin d'une solide formation juridique. L'expérience montre que les étudiants se présentent en général à plusieurs de ces concours en raison de la similitude des programmes. Ces candidats trouveront dans ce manuel, présenté de manière très claire et exhaustive, tous les outils nécessaires à l'autoformation.

L'ouvrage est le fruit de la pratique professionnelle des trois auteures qui enseignent l'anglais du Droit et sont examinatrices aux oraux d'anglais du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (C.R.F.P.A). Les deux tiers de ces épreuves portent sur des textes tirés de la presse quotidienne qu'il faudra commenter à l'oral ou à l'écrit selon le concours. Par exemple, le concours à la fonction de commissaire de la police nationale consiste en une conversation de vingt minutes sur un article de journal alors qu'il est prévu une composition écrite sur un sujet évoqué dans le texte support pour le concours d'entrée à l'École de la gendarmerie nationale. Les articles de presse couvrent l'actualité juridique au sens large puisque l'on trouvera des analyses de nouveaux projets de lois, des annonces de réformes constitutionnelles, des décisions des tribunaux ou encore des faits divers relatifs à la criminalité. Le manuel prépare aussi aux concours qui prévoient une conversation d'une dizaine de minutes sans préparation ni texte de support en proposant des amorces de phrases pour alimenter le dialogue entre candidat et jury.

Le livre est organisé en cinq parties, suivies de neuf annexes. L'introduction commence par mentionner les raisons d'une bonne maîtrise de l'anglais dans le cadre professionnel et propose un tableau récapitulatif des modalités des épreuves, en fonction des concours. Ces informations très clairement exposées seront précieuses pour les candidats qui ne savent souvent pas sur quels critères ils vont être évalués, ainsi que pour l'enseignant chargé de les préparer à ces différentes épreuves.

La première partie est composée de recommandations concernant les compétences méthodologiques d'apprentissage de la langue seconde en autonomie. Ces conseils pratiques, valables pour les concours des trois Ministères, sont fondés sur la valorisation des pratiques informelles des étudiants. Par exemple, les auteures invitent les candidats à regarder des films et séries en anglais et à développer leur culture en lisant la presse étrangère relative à l'actualité juridique. Les conceptrices du manuel proposent aussi des ressources Internet pour l'entraînement à la compréhension de l'oral. On trouve ensuite un catalogue de la phraséologie permettant aux candidats d'enrichir leurs compétences d'expression dans le contexte de l'exposé oral, un rappel des erreurs grammaticales courantes et de nombreux commentaires concernant la gestion du temps et du savoir-être. Il est évident, à la lecture de ces conseils judicieux, qu'ils découlent d'une grande expérience des auteures dans le domaine de l'enseignement de l'anglais pour spécialistes d'autres disciplines.

La seconde partie nommée « Fondamentaux » reflète l'impossibilité de séparer la langue de la culture juridique et propose une description des grands systèmes juridiques des pays anglo-saxons. Les thèmes abordés couvrent l'essentiel des repères culturels significatifs dans le domaine de la culture du *Common Law*. On y trouve notamment la description des organisations juridictionnelles, quelques exemples d'arrêts de la Cour suprême des États-Unis et les différentes façons de devenir avocat selon le pays du *Commonwealth*. Ces points civilisationnels sont rédigés en anglais et en français, ce qui permet au lecteur de commencer à aborder la langue juridique de manière progressive. Cependant cette partie, qui concerne essentiellement le système judiciaire, aurait gagné à être étoffée par un complément théorique sur le système législatif des pays anglo-saxons.

Les trois parties suivantes entrent dans le vif du sujet : elles présentent les modalités de chaque concours et proposent trois textes d'entraînement par épreuve, chacun suivi d'un corrigé très complet qui comprend le contexte juridique indispensable à la compréhension du document, le vocabulaire spécialisé nécessaire pour aborder le sujet, et des questions (*Frequently Asked Questions*) permettant de s'entraîner à la prise de parole en interaction. Ces questions cherchent à déterminer la culture juridique des candidats qui doivent, par exemple, connaître le rôle des différentes Cours suprêmes ou être capable d'exprimer leur opinion par rapport à la suppression du juge d'instruction en France. Par ailleurs, il est demandé aux candidats qui se présentent aux concours du ministère de la Défense de traduire un pas-

sage du texte à commenter. Cette épreuve peut être préparée grâce à des exercices d'entraînement dont les réponses figurent en annexe.

L'ouvrage est complété par des annexes très appréciables pour l'étudiant désireux de parfaire ses connaissances linguistiques et culturelles dans le domaine du Droit. La première annexe est un glossaire juridique de quatorze pages qui permet de vérifier la traduction de certains termes et collocations rencontrés dans les textes d'entraînement sans avoir à se référer à un autre ouvrage. Dans la deuxième annexe, les conceptrices procèdent à des comparaisons des procédures pénales américaines, anglaises et françaises sous forme de tableau synthétique. On trouve un récapitulatif des différentes organisations juridictionnelles des États-Unis, de l'Angleterre et du pays de Galles, et des cartes de ces pays. Le candidat peut aussi travailler la grammaire à l'aide d'un rappel des différents temps utilisés en langue anglaise.

À cause du titre qui ne fait référence qu'à une préparation à l'oral, on peut craindre que les candidats à des concours prévoyant un écrit d'anglais ne se sentent pas concernés par ce manuel qui couvre pourtant bien les compétences à développer dans ce domaine, c'est-à-dire la traduction et l'expression écrite.

Cet ouvrage est rédigé avec le souci de proposer un outil le plus complet possible aux candidats désireux de travailler en autonomie et d'acquérir les compétences linguistiques et culturelles nécessaires à la réussite des épreuves des concours administratifs préparés par les facultés de Droit. Même si les auteurs proposent une bibliographie complémentaire, le grand atout du livre réside dans le fait qu'il se suffit à lui-même pour permettre au candidat de s'entraîner aux épreuves visées, tant les informations et les propositions d'activités sont pertinentes et nombreuses.